


• Journée de médecine intégrative •
Paris
Samedi 21 septembre 2024

[150 € en présentiel - repas compris]
ou 120 € en distanciel 

09h45 : Digérer le non-soi pour nourrir le soi

10h00 : Le mésusage des IPP - les alternatives • Dr Patrick Aubé, médecin phytothérapeute

10h40 : RGO de l'enfant, une épidémie ? • Dr Pierre Popowski, pédiatre - diplômé en homéopathie et santé intégrative

11h20 : pause

11h40 : Microbiote et nutrition • Dr Irène Boronczyk - médecin généraliste homéopathe

12h20 : Approche intégrative des MICI • Dr Daniel Scimeca, médecin généraliste, président de la FFSH

13h00 : pause déjeuner

14h30 : Le labyrinthe de la colopathie fonctionnelle • Dr Alain Sarembaud, médecin généraliste, vice-président de la SFH

15h10 : Constipation/solutions, l'aide phytothérapique • Danielle Roux-Sitruck, Docteur en pharmacie, rédactrice en chef de Phytothérapie Européenne

15h50 : Se nourrir selon la Médecine Traditionnelle Chinoise • Dr Michel Frey, médecin généraliste - acupuncteur

16h30 : Les vrais/faux des théories diététiques • Dr Marie-Andrée Auquier, médecin généraliste, spécialisée en micronutrition

17h10 : conclusion



Inscription en ligne sur ffsh.fr
ou bulletin d'inscription à retourner à l'adresse suivante :
SMB 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : Médecin Sage-femme Pharmacien titulaire Pharmacien adjoint Préparateur Dentiste Vétérinaire

Spécialité : _____

Statut : Libéral(e) Salarié(e) Mixte

RPPS : _____ Adéli : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

Tél : _____ email : _____

Facturation : Adresse professionnelle Adresse personnelle

Autre adresse : _____

Cocher l'option choisie : présentiel (150€) distanciel (120€)

Cachet professionnel

Si vous n'en avez pas,
joindre un justificatif professionnel

Titre : Journée de médecine intégrative - Nutrition et digestion

Durée : 6h00 : de 9h45 à 17h30

Tarif : Présentiel : 150€ repas et pauses inclus / Distanciel : ( application Zoom) : 120€. Possibilité de régler par chèque à l'ordre de la SMB ou par CB en ligne.

Prise en charge : La SMB est enregistrée organisme de formation professionnelle sous le n°11 94 08484 94 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat) et Datadockée 

Ainsi nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par les OPCO, le FIFPL, le FAFPM... sous réserve de modification des modalités de prise en charge et de vos crédits disponibles. Eligible au crédit d'impôt. Consulter les barèmes et démarches sur [ffsh.fr/formations/prise en charge](http://ffsh.fr/formations/prise-en-charge).

Date et lieu : Samedi 21 septembre 2024 • **Novotel Bercy - 85, rue de Bercy 75012 Paris**

Intervenants : Tous praticiens et experts.

Pré-requis : Journée ouverte à tous les professionnels de santé : médecin, sage-femme, pharmacien ou préparateur, dentiste, vétérinaire de tous niveaux.

Objectifs généraux : Rappeler les fondamentaux de la nutrition et de la digestion • Connaître les différentes approches pluridisciplinaires permettant de trouver des solutions aux mésusages des IPP, à la flambée des MICI, au casse-tête du côlon irritable • Exposer les nouvelles pistes thérapeutiques intégratives, dans une idée de complémentarité et sans exclusive.

Modalités d'évaluation : Aucune évaluation n'est prévue à l'issue de cette journée.

Modalités d'inscription : Dès réception de la demande, nous vous adressons un contrat ou une convention. L'inscription est validée une fois le contrat ou convention signé(e) par le stagiaire et la SMB et est signifiée par email. Inscription possible jusqu'à la veille de la journée et dans la limite des places disponibles • Si vous êtes en situation de handicap, [contactez-nous](#).

Contact : SMB-FFSH 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort. 01 56 96 98 27. formations@ffsh.fr



Politique des données personnelles : [Cliquez ici](#)

Conditions Générales de Ventes

Objet et champ d'application : Toute commande de formation implique l'acceptation des conditions générales de vente.

Documents contractuels : Le secrétariat délivre sur demande tout élément administratif utile (attestations de paiement, de présence, facture-convention).

Prix, facturation et règlement : Tous nos prix sont indiqués TTC. L'Ecole est exonérée des impôts commerciaux Art 261 du CGI. Les formations de plus de 3 jours sont sujettes à adhésion à l'Ecole, le tarif indiqué comprenant ce prix. Pour être enregistrée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement.

Prise en charge par un organisme gestionnaire agréé : La demande de prise en charge des frais de formation doit être réalisée par le stagiaire à l'organisme gestionnaire compétent (OPCO, FIF-PL, FAF-PM, selon éligibilité de la formation...). La SMB ne saurait être tenue responsable de la non-prise en charge finale des frais de formation (manque de crédits, absence, manque de signature, revirement de situation des organismes paritaires).

Conditions d'annulation : Le stagiaire peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient 10 jours avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse formations@ffsh.fr. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire survenant dans les 10 jours ouvrés et sur une formation uni-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une séance unique sur une formation pluri-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Une séance de rattrapage peut être proposée dans une autre session à titre gracieux.

Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une formation pluri-journalière, les journées déjà suivies et la séance survenant dans les 10 jours ouvrés restent dues.

La SMB se réserve le droit d'annuler ou déplacer dans le temps ou l'espace une formation selon l'effectif et/ou les contraintes imposées par le calendrier, le lieu des cours, la météo, ou tout autre événement indépendant de sa volonté.

Loi applicable : Les Conditions Générales relèvent de la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil.

Questionnaire obligatoire

Votre pratique de médecine intégrative :

- Homéopathie
- Acupuncture
- Nutrithérapie
- Phytothérapie
- Autre :

Vos attentes :

- Des connaissances théoriques
- Des connaissances pratiques
- Connexion avec d'autres professionnels de santé
- Temps d'échanges / débat avec les intervenants

Vos objectifs de la journée seront atteints si... :

Avez-vous des questions à poser dès maintenant aux intervenants ?